

Décision

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 085-200054260-20231110-DEC117_2023-AU

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le dix novembre,

Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",

Vu la décision n°DEC098EEB130622 portant attribution des lots 1 à 13 des marchés de travaux pour la construction d'un nouveau multi-accueil et la décision n° DEC010EEB250123 validant l'avenant n°1 au lot n°2 dudit marché,

Considérant qu'en cours de travaux, des nécessités techniques de modification des prestations prévues initialement sont apparues pour les lots 1 et 10 concernant :

- Pour le lot n°1 : la nécessité d'installer une bordure côté nord-est du bâtiment pour retenir les eaux pluviales.
- Pour le lot n°10 : la nécessité de prévoir la peinture du soubassement béton apparent.

Considérant que l'impact financier de ces modifications est de

- Pour le lot 1 : 980,00 € HT ;
- Pour le lot 10 : 743,74 € HT.

Pour le marché précité, Monsieur le Maire décide de valider :

- l'avenant 1 du lot 1 tel que décrit ci-avant et s'élevant à 980,00 € HT soit 1 % d'augmentation du montant du lot n°1 pour la SARL HERBRETEAU située à SAINTE-CECILE (85110).
- l'avenant 1 du lot 10 tel que décrit ci-avant et s'élevant à 743,74 € HT soit 3,6 % du montant du lot n°10 pour la SARL MARTINEAU PEINTURE située à SAINT-PHILBERT DE BOUAINE (85660),

Fait à Essarts en Bocage, le 10 novembre 2023

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Signé électroniquement par : Freddy Riffaud
Date de signature : 10/11/2023
Qualité : Maire d'Essarts en Bocage
Freddy RIFFAUD



Certifié exécutoire par le Maire
le 29/11/2023
Publié le 11/12/2023
Reçu par le Représentant de l'Etat
le 29/11/2023